



Les Français face à l'inceste

Etude IPSOS / Association Internationale des
Victimes de l'Inceste (AIVI) / AXA Atout Coeur

20 janvier 2009

FICHE TECHNIQUE

DATES DU TERRAIN : Les 16 & 17 janvier 2009.

ECHANTILLON : 931 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

METHODE : Echantillon interrogé par téléphone
Méthode des quotas : sexe, âge, profession du chef de famille, catégorie d'agglomération et région.

Les Français connaissent-ils des personnes victimes d'inceste ?

Question : Personnellement, connaissez-vous dans votre entourage une ou plusieurs personnes qui étant enfant ou adolescent ont rencontré les situations suivantes avec un membre de leur propre famille (par exemple un père, une mère, un grand-père ou encore un oncle ou un frère) ?

Base : A tous

	Oui, plusieurs personnes %	Oui, une seule personne %	S/T Oui %	Non %	TOTAL
• Subir des agressions sexuelles comme des attouchements ou des caresses	7	12	19	81	100
• Subir des viols	5	8	13	87	100
• Subir des actes d'exhibitionnisme	5	6	11	89	100
• Etre l'objet de confidences répétées à caractère sexuel	4	5	9	91	100
• Etre obligé de poser pour des photographies érotiques ou pornographiques	1	2	3	97	100

26% des Français connaissent au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage

Qui sont les personnes victimes d'inceste que les Français connaissent

Question : Ces personnes (enfant, adolescent ou adulte) qui ont été victimes de ces situations étaient-elles... ?

Base : A ceux qui connaissent au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage, soit 26% de l'échantillon

	Ensemble %
• Un ami, une connaissance	61
• Une personne de votre famille proche (frère, sœur, cousin)	27
• L'un de vos parents (comme votre père, votre mère, votre oncle ou votre tante)	5
• Un conjoint	2
<i>S/T Connait quelqu'un dans sa famille</i>	<i>34</i>
<i>S/T Connait quelqu'un parmi ses proches</i>	<i>90</i>
• Vous-même	11
• Ne se prononce pas	2
	(1)

(1) Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles

Au total ce sont donc 3% des Français qui déclarent avoir été victimes d'inceste (5% des femmes / 1% des hommes)

Comment la situation a-t-elle été gérée ?

Question : Parlons de la dernière fois que vous avez eu connaissance d'une telle situation. Dites-moi d'après ce que vous en savez, si les choses suivantes se sont passées ?

Base : A ceux qui connaissent au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage, soit 26% de l'échantillon

	Oui %	Non %	Ne se prononce pas %	TOTAL
• La victime a été crue et aidée par sa famille	54	42	4	100
• Des mesures ont été prises par la famille pour que l'agresseur ne puisse plus approcher la victime	40	56	4	100
• L'agresseur a été poursuivi par la justice	33	65	2	100
• L'agresseur qui a commis les faits a reconnu ce qu'il avait fait	31	58	11	100

Les Français sauraient-ils réagir si un mineur leur disait être victime d'inceste ?

Question : Personnellement, si un mineur vous disait qu'il est victime d'un inceste, sauriez-vous comment réagir ?

Base : A tous

	Ensemble
	%
• Oui	76
• Non	21
• Ne se prononce pas	3
	100

Les Français révéleraient-ils aux autorités qu'un mineur s'est confié à eux, même si ce dernier ne veut pas diffuser l'information ?

Question : Et si le mineur qui vous disait être victime d'un inceste exigeait de votre part un secret absolu sur cette révélation, que feriez-vous ?

Base : A tous

	Ensemble
	%
<ul style="list-style-type: none"> • Vous ne diriez rien car vous ne voudriez pas trahir sa confiance, c'est son secret 	6
<ul style="list-style-type: none"> • Vous attendriez de pouvoir avoir la preuve de ce qu'il dit avant de le révéler aux autorités 	60
<ul style="list-style-type: none"> • Vous révéleriez cette information immédiatement aux autorités même sans preuve 	31
<ul style="list-style-type: none"> • Ne se prononce pas 	3
	100

La connaissance du fait que l'inceste n'est pas réprimé en tant que tel au sein du code pénal

Question : Selon vous, l'inceste est-il réprimé en tant que tel au sein du code pénal ?

Base : A tous

	Ensemble
	%
• Oui	69
• Non	31
	100

Opinion à l'égard de la répression de l'inceste en tant que tel

Question : En fait, actuellement, l'inceste n'est pas réprimé en tant que tel dans le droit français. Il est considéré comme une circonstance aggravante d'une agression sexuelle, une atteinte sexuelle ou un viol sur un mineur. Personnellement, êtes-vous très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou très défavorable à ce que l'inceste soit désormais réprimé en tant que tel ?

Base : A tous

	Ensemble
	%
• Très favorable	59
• Plutôt favorable	32
S/T Favorable	91
• Plutôt défavorable	4
• Très défavorable	2
S/T Défavorable	6
• Ne se prononce pas	3
	100

RESULTATS VENTILES